

Victoire pour la FSU- FO - CGT tenants du progrès social pour toutes et tous !

Avoir juridiquement et socialement tort : le triste sort des signataires de l'accord de classification !

Ce jeudi 7 janvier 2016, la cour d'appel de PARIS juge valide le droit d'opposition FSU-FO-CGT à l'accord de classification du 19/12/2014.

Depuis le droit d'opposition notifié par la FSU, FO et la CGT le 19 Décembre 2014, et presque un an jour pour jour après la signature de cet accord par la Direction Générale et la CFDT, la CFTC, la CGC, la cour d'appel de Paris vient de juger la totalité des dispositions de l'accord de classification et de révision de certains articles de la Convention Collective Nationale de Pôle-emploi, inapplicable.

Le SNU, satisfait de ce résultat obtenu dans l'unité, assume toutes ses responsabilités dans ce nouveau contexte !

Les signataires répéteront à l'envi à partir d'aujourd'hui que cette décision met en péril la totalité des droits du personnel. Le SNU s'inscrit en faux : la classification en vigueur - au sein de la CCN de Pôle-emploi et issue du Régime d'Assurance Chômage - continue à produire ses effets, comme les articles 19 et 20 de la CCN et les accords locaux traitant des déroulements de carrières. Le temps est venu de négocier un nouvel accord de classification garantissant :

- **Un positionnement** qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises,
- **Une grille de classification** des emplois claire permettant à chaque agent-e des possibilités de progression et de mobilité professionnelle,
- **Un véritable déroulement de carrière** garanti à l'ensemble du personnel,
- **Un budget compatible** avec les enjeux de cette négociation.

Voilà pour le SNU les conditions minimales pour aboutir enfin à un accord valide de classification indispensable depuis 2009 pour tous les personnels et le service public de l'emploi !

Les suites à donner à ce jugement incombent désormais à la responsabilité du seul Directeur Général !

Le SNU est prêt à négocier un nouvel accord.

Le SNU-Pôle-emploi ne lâchera rien pour un vrai progrès social au bénéfice de toutes et tous.

Paris, le 07 janvier 2016



POUR DÉFENDRE
VOS DROITS,
**SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?**



Le syndicat qui a du mordant !

www.snutefisu.fr | syndicat.snu@pole-emploi.fr
<https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu/>
SNU-Pôle Emploi FSU | Tél : 01.40.30.79.26 / 23 / 24